

Paris, le 19 septembre 2012

**AUGMENTATION DE LA TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS :  
LA MINISTRE DU LOGEMENT SE RALLIE A UNE MESURE VOTÉE PAR LE PARLEMENT  
AU MOIS DE JUILLET A L'INITIATIVE DU GROUPE RDSE DU SENAT**

Dans un entretien paru dans *Le Figaro* de ce jour, la Ministre du Logement, Mme Cécile DUFLOT, annonce le relèvement du barème de la taxe sur les logements vacants et l'élargissement de son champ d'application.

Le président du groupe RDSE, le Sénateur **Jacques MEZARD**, se félicite de cette déclaration ministérielle et remercie la ministre de se rallier en faveur d'une **mesure déjà votée par le Parlement au mois de juillet 2012 à l'initiative de plusieurs membres du RDSE**.

En effet, à l'occasion de l'examen du dernier projet de loi de finances rectificatif adopté définitivement le 31 juillet dernier, **Jacques MEZARD a défendu et permis l'adoption d'un amendement ayant pour objet la majoration des différents taux de la taxe sur les logements vacants**. Il a expliqué que celle-ci n'est pas suffisamment dissuasive, et c'est pourquoi il a proposé, avec plusieurs de ses collègues RDSE, d'en relever le taux afin qu'il passe de 10 % à 12,5 % la première année d'imposition, de 12,5 % à 15 % la deuxième année et de 15 % à 20 % à partir de la troisième année.

Cet amendement RDSE ayant été adopté par le Sénat (avec le soutien de la commission et à l'époque un « avis de sagesse » du Gouvernement) avant d'être maintenu en commission mixte paritaire le 30 juillet 2012, **cette mesure d'augmentation de la taxe sur les logements vacants a désormais force de loi et s'impose donc au Gouvernement qui doit en assurer la mise en œuvre**. Celle-ci s'annonce donc plutôt rapide à la lecture des dernières déclarations de la Ministre en charge du Logement.